ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 19439

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème global des retraites dans notre pays et sur l'avenir de notre système basé sur la solidarité intergénérationnelle. Compte tenu des difficultés rencontrées par la protection sociale dans son ensemble, et considérant la nécessité de garantir aux générations actuelles de retraités ainsi qu'aux générations futures un système solide et juste, elle lui demande quels sont les grands axes de la politique de retraite que mènera le Gouvernement et dans quels délais.

Texte de la réponse

Notre système de retraite constitue un acquis collectif qui doit être préservé au profit des générations futures. C'est en effet un système d'assurance et de solidarité, qui a permis une profonde amélioration du niveau de vie des Français les plus âgés. Pérenniser et consolider ce système de retraite solidaire constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, d'autant plus qu'il va être confronté à un choc démographique majeur à partir de 2005. L'équilibre de l'ensemble de nos régimes de retraite deviendra alors très fragile, et notre système de retraite devra être adapté de façon à garantir l'équité entre les générations. A cette fin, le Premier ministre a demandé au commissariat général du Plan de mener une analyse d'ensemble des régimes de retraite. Ces travaux prévoient notamment d'évaluer l'ensemble des enjeux pesant sur les comptes des régimes, à la lumière de l'évolution des ratios démographiques à moyen et long termes. Cette analyse se fera dans la plus grande transparence et donnera lieu à une large concertation avec les partenaires sociaux. Elle recherchera l'équité entre générations et catégories socio-professionnelles, et ses conclusions devront être déposées avant le 31 mars 1990. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de mettre en place, dès à présent, un fonds de réserve qui complètera les ressources de notre système de retraite lorque son besoin de financement augmentera brutalement à partir de 2005, et permettra de lisser les adaptations qui seront mises en oeuvre à l'issue de la concertation menée par le commissariat général du Plan.

Données clés

Auteur : Mme Catherine Génisson
Circonscription : Pas-de-Calais (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19439
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5160
Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 65